

Mardi 10 mai 2005

le quotidien 61^e Congrès du congrès



Cap historique : 300 727 membres !

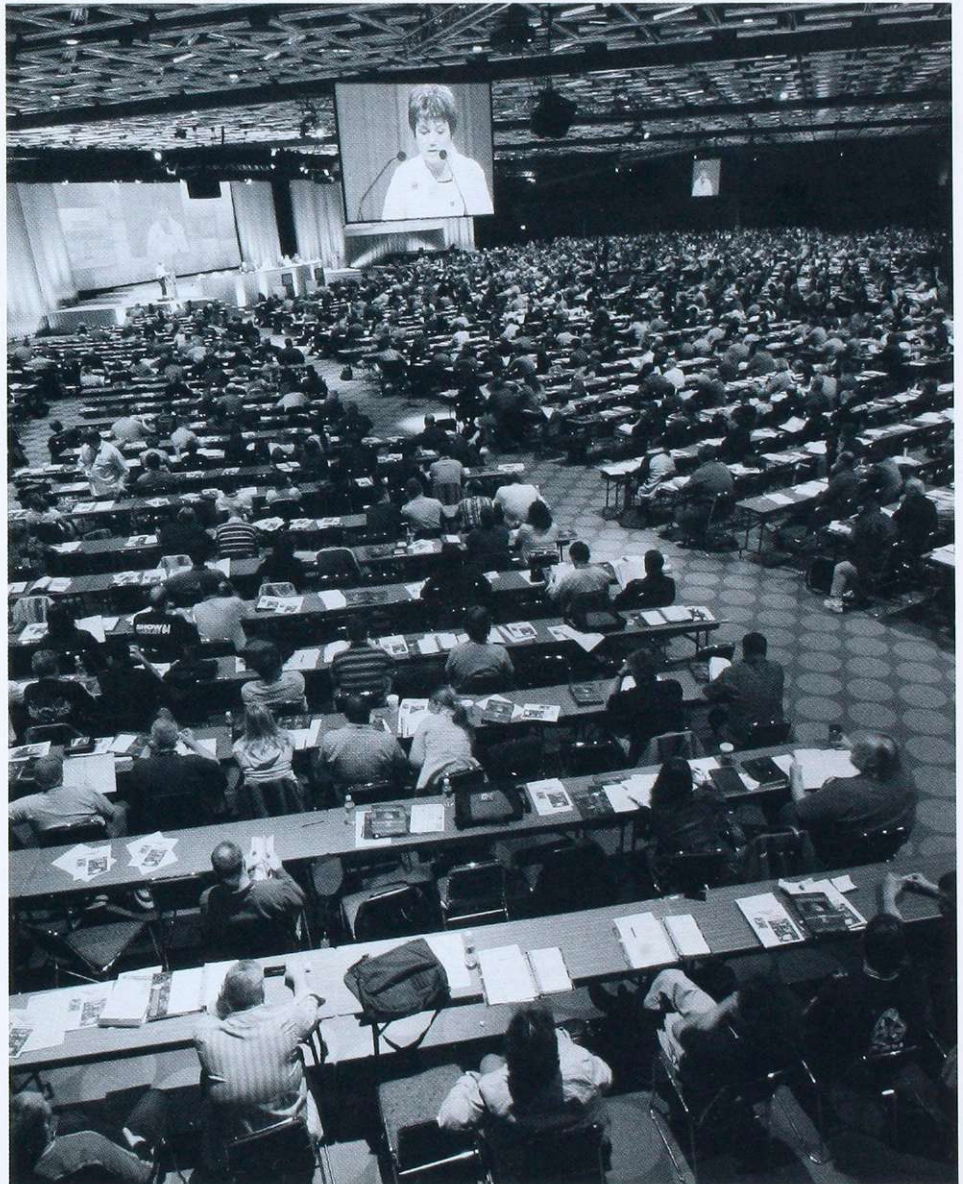
Dehors la petite

Frustrée par le fait que madame Loïse ait exercé ses droits en déposant un grief, Diane Cloutier, propriétaire de la garderie privée Les Joyeux Troubadours, a pris la décision sordide de s'en prendre à l'enfant de cette dernière.

— page 11

nos chroniques

Billet	2
International	6
Les outils collectifs	8
Quelques pas où aller	8
Potins et rumeurs	11
Babillard	12



LE DROIT AUX LIBERTÉS CIVILES

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, les libertés civiles et politiques sont l'objet d'une attaque sans précédent au Canada et à travers le monde.

Le gouvernement canadien a adopté plusieurs législations, dont la loi anti-terroriste, qui prennent toutes prétexte du 11 septembre pour leur adoption. Ces législations donnent des pouvoirs exorbitants au Conseil des ministres et aux forces de l'ordre : émission de certificats de sécurité, détention préventive de 72 heures, inscription d'un groupe ou d'un individu sur une liste de terroristes, pouvoir accru de maintenir le secret sur des renseignements considérés potentiellement préjudiciables et d'empêcher l'audition publique d'un procès.

Les exemples d'application de ce train de mesures législatives se sont fait sentir dans plusieurs cas où les libertés civiles sont bafouées.

Nous n'avons qu'à rappeler le cas de Maher Arar qui subit un procès à huis clos et *ex parte* et qui ne connaît pas la

preuve que le gouvernement canadien détient contre lui.

Dans la même veine, soulignons le cas d'Adel Charkaoui, ce montréalais d'origine marocaine qui a été arrêté après que les ministres fédéraux de la Justice et de l'Immigration eurent émis un certificat de sécurité contre lui parce qu'il représente, selon eux, un danger pour la sécurité intérieure.

Sous le couvert de la sécurité, on bafoue les libertés civiles et on alimente l'idée de « l'axe du mal » à la George W. Bush.

Le choix de déclarer la « guerre au terrorisme » n'est pas innocent. La « guerre au terrorisme » permet de détourner l'attention des vrais problèmes de sécurité qui affectent l'humanité (sécurité alimentaire, accès à l'eau potable, aux médicaments, au logement, pauvreté, etc.) et de réprimer les opposants à la mondialisation néolibérale (environnementalistes, altermondialistes, syndicats...)

Plus près de nous, les libertés fondamentales comme le droit à la vie privée, la liberté de conscience, de pensée, d'opi-

nion, d'expression, de réunion pacifique et la liberté d'association sont remises en question par les politiques néolibérales.

Au Québec, rappelons l'adoption des lois 7 et 8 qui retirent le droit à la syndicalisation aux ressources intermédiaires et familiales, de même que les responsables de garderies en milieu familial; l'adoption de la loi 31 modifiant l'article 45 et l'ouverture à la sous-traitance; l'adoption de la loi 30 annulant toutes les accréditations émises dans le réseau de la santé et forçant des milliers de travailleuses et de travailleurs à se regrouper dans des catégories d'emploi contre leur gré. Ajoutons la fermeture sauvage du Wal-Mart de Jonquière; autant de manifestations démontrant le mépris des gouvernements et des employeurs à l'égard du droit d'association.

Soulignons l'installation de caméras de surveillance dans les lieux publics et la filature vidéo des salariés en milieu de travail. Cette utilisation abusive par les employeurs et les gouvernements démontre bien également le peu de considération relativement au droit à la vie privée.

Nous devons être vigilants face aux libertés civiles. Nous devons réitérer notre volonté de nous battre pour le maintien de nos droits fondamentaux. Nous devons, en outre, nous engager résolument dans la lutte pour la reconnaissance pleine et entière des droits économiques et sociaux.

La défense des libertés civiles est plus que jamais nécessaire car, sans ces libertés, le combat contre les politiques néolibérales et pour un monde plus juste pourra difficilement être mené.

Lise Poulin

Secrétaire générale



9-14 mai 2005

le quotidien
du congrès

61^e Congrès



Coordination : Lyne Beaulieu • **Pupitre :** Yvan Sinotte • **Rédaction :** Benoit Aubry, Pierre-Luc Bilodeau, Michel Crête, Roger Deslauniers, Marc Gosselin, Thérèse Jean, Daniel Leduc, Jean-Sébastien Marsan, Geneviève Meloche, Yvan Sinotte, Lyle Stewart, Emmanuelle Tasé • **Photographie :** Alain Chagnon, Michel Giroux • **Caricaturiste :** Boris • **Grille graphique :** Jacques Gauthier • **Mise en page :** Benoit Aubry, Lyne Beaulieu • **Révision :** Constance Roussy • **Impression :** Les syndiqués CSN d'Impart-Litho, Victoriaville • **Distribution :** L'équipe du service d'ordre du congrès.

Depôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005. Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Un projet syndical sur plusieurs fronts

par Daniel Leduc

C'est lundi matin, en conférence de presse, que la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a dressé un portrait des nombreux défis qui attendent la confédération au cours des prochaines années. En ce sens, plusieurs propositions seront soumises aux congressistes lors du présent congrès en vue de protéger les travailleuses et les travailleurs contre les conséquences de l'emploi précaire et atypique, mais aussi de contrer les effets de la sous-traitance et des partenariats public-privé. Au plan social, la CSN entend favoriser la conciliation famille-travail et prendre position en faveur du développement durable sur la question environnementale.

« À l'échelle des syndicats, il faut négocier des clauses de protection dans les conventions collectives. À l'échelle du mouvement, il faut arrêter les menaces de privatisation qui proviennent de la mise en place de l'Agence des PPP », déclare notre présidente. Elle ajoute : « de la fonction publique aux hôpitaux, en

passant par les écoles, les services municipaux, l'eau et le transport en commun, la CSN continuera de s'opposer à la volonté du gouvernement de se désengager par la mise en place de PPP. »

En outre, Claudette Carbonneau a souligné la présence de nombreux invités qui s'adresseront aux congressistes au cours des prochains jours. Parmi eux, nommons Jean Cournoyer, Jean Bernier, Guy Chevrette, Madame K, Victor Baez, Dorval Brunelle, Marguerite Blais et Michaëlle Jean. Des témoignages portant sur l'importance de la vie syndicale seront également présentés.

Enfin, c'est avec fierté que Claudette Carbonneau a annoncé aux représentants des médias que l'effectif de la CSN dépasse les 300 000 membres, une première dans l'histoire du mouvement. « Il s'agit d'un signe de santé et de vitalité incroyables. Nous ouvrons ce 61^e Congrès en ayant la conviction profonde que le syndicalisme représente toujours une des principales forces organisées capables de



créer un véritable rapport de force face aux employeurs et un contrepoids efficace quant aux politiques néolibérales de nos gouvernements », a-t-elle ajouté.

La CSN regroupe maintenant plus de 300 000 membres

par Michel Crête



De retour à la CSN

Les 165 employé-es syndiqués du Manoir Richelieu sont de retour à la CSN depuis huit mois. On se souvient de la saga des employés quand le Manoir avait été vendu en 1985. Manon Arpin et Louise Fortin souhaitent se familiariser avec le fonctionnement de la CSN.

Depuis son dernier congrès, en mai 2002, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) s'est renforcée de 29 454 nouveaux membres, ce qui porte à 300 727 le nombre de travailleuses et de travailleurs qui font partie de la centrale syndicale.

Visiblement heureux de ces résultats, le vice-président de la CSN responsable de la syndicalisation, Roger Valois, attribue, pour l'essentiel, à trois facteurs l'arrivée de ces nouveaux syndiqué-es. « L'arbitraire et les injustices patronales sont souvent l'élément déclencheur qui pousse les employé-es à se donner un syndicat », dit-il. Mais alors, pourquoi la CSN ? « Quand on se bat, ça donne aussi le goût à d'autres de se battre pour

améliorer leurs conditions de travail et de vie. Quand il y a une recrudescence des luttes syndicales, ça vient frapper plus nombreux à la porte de la CSN pour se syndiquer. Le monde s'aperçoit que la CSN appuie ses syndicats et ça la rend attrayante. C'est ce que j'ai observé depuis que je suis militant à la CSN », déclare Roger Valois. De plus, il souligne « le travail et la discipline de l'équipe de syndicalisation. Le droit de se syndiquer est encore le seul droit qu'on exerce dans la clandestinité. Il faut une équipe habile à l'art de syndiquer ; nous l'avons. Et nous comptons continuer d'améliorer nos méthodes de travail », de conclure le vice-président de la CSN.

Résultats et reconnaissance

Le comité santé et sécurité de l'Institut de réadaptation de Montréal (IRM) existe depuis 18 ans. Les relations avec l'employeur ne sont pas forcément meilleures grâce à cette formule, mais, avec



les années, la confrontation a laissé la place à un respect certain. On sent aussi une reconnaissance de la part des enquêteurs de la CSST de l'expérience des représentantes et des représentants syndicaux en matière de santé et de sécurité. La diminution des accidents

de travail est due en grande partie aux retours progressifs et aux formations. « En plus de servir à mieux protéger nos membres, je vois aussi le comité paritaire comme un moyen de sortir de la logique formelle qui oppose trop souvent syndicat à patronat », explique Guy Laurion, président du syndicat CSN de l'IRM.

Collaboration SVP !

La corporation Archivex, qui entrepose des documents, est passée entre des mains américaines il y a six ans. Depuis, le comité paritaire de santé et de sécurité, fondé en 1989, n'arrive plus à se faire entendre comme autrefois. Les réunions



avec l'employeur se font rares et courtes. Un mort et trois blessés ont pourtant sonné l'alarme ces dernières années. « Les superviseurs accèdent plus à nos demandes quand ils en ont assez de nous entendre, et la haute direction, quant à elle, reste sourde », résume Patrice Daneau, président du syndicat CSN d'Archivex. La santé et la sécurité des employé-es s'améliorent en réalité grâce à leur propre prise de conscience des dangers. Conclusion : un comité conjoint ne fonctionne que si l'employeur le veut bien.

« Je n'ai jamais eu de difficultés avec les dirigeants syndicaux »

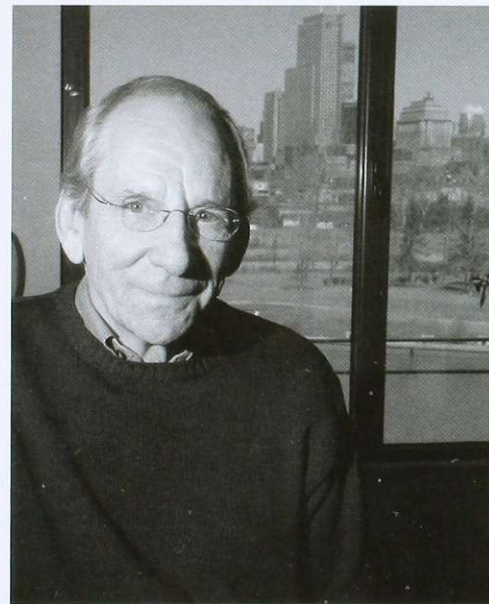
— Jean Cournoyer

par Jean-Sébastien Marsan

L'ancien personnage public, surtout connu pour avoir dirigé le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre entre 1970 et 1975, était plongé dans les relations de travail dès 1960 — il a une formation d'avocat. Jean Cournoyer profite de la tribune que lui offre le congrès de la CSN pour tirer quelques leçons du passé.

« En 1960, il y a eu une modification profonde. Cette révolution, que l'on dit tranquille, était en fait une révolution des mentalités, dit-il. Les fonctionnaires ont obtenu de ne pas être congédiés quand il y avait un changement de gouvernement et les conventions collectives ont consolidé ce droit, rappelle Jean Cournoyer. En 1964, le nouveau *Code du travail* a accordé le droit de grève dans le secteur public. »

Le gouvernement intervenant massivement dans la santé, l'éducation, etc., les relations de travail n'étaient désormais plus les mêmes. Jean



Jean Cournoyer s'adresse aux congressistes aujourd'hui.

Cournoyer cite le précédent de la grève des hôpitaux de 1966 : « Pour régler la grève des hôpitaux, le gouvernement de Daniel Johnson les a mis sous tutelle, comme il en avait le droit en vertu de la loi, et il a nommé un médiateur pour signer les conventions collectives. Le gouvernement a commencé en 1966 à intervenir dans le contenu des conventions collectives parce que tout reposait sur ses épaules. »

À titre de ministre du Travail pendant le Front commun de 1972, Jean Cournoyer était aux premières loges. Il admet avoir

cédé devant les centrales syndicales : « Apparemment, on en a donné trop. Le gars qui en a donné trop, c'est probablement moi. »

« Même si j'avais toujours l'impression d'être considéré comme un opposant aux syndicats, je n'ai jamais eu de difficulté avec les dirigeants syndicaux, assure Jean Cournoyer. Sauf que ça faisait partie de leur image, il ne fallait pas qu'ils soient *chums* avec Cournoyer ! », dit-il aujourd'hui, sourire en coin.

La travail atypique est l'une des principales causes de la précarité au Québec

— Jean Bernier

par Jean-Sébastien Marsan

« Le travail atypique a plus que doublé au cours des 30 dernières années, de 16 % à plus du tiers de la main-d'œuvre active. Chez les jeunes, c'est encore plus important, avec des taux de 40 % pour les garçons et au-delà de 50 % pour les filles. »

Professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, Jean Bernier est « le » spécialiste du travail atypique. Ce terme englobe le travail autonome, l'emploi à temps partiel et l'emploi temporaire (par opposition à l'emploi typique, c'est-à-dire à temps plein, permanent, pour un seul employeur).

Le célèbre rapport Bernier, de son titre complet *Les besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle*, a été commandé en 2002 par le ministre du Travail péquiste, Jean Rochon. Le gouvernement libéral ne se presse pas pour y donner suite... Quasi-encyclopédie (plus de 800 pages !), le rapport Bernier est toujours d'une actualité brûlante.

« Nous ne sommes plus à une époque où le travail atypique était une façon d'avoir un revenu d'appoint, d'arrondir les fins de mois, déclare Jean Bernier. Il y a une grande quantité de gens appelés à passer toute leur vie professionnelle dans des emplois non traditionnels. »

Ce qui entraîne des conséquences alarmantes : faible accès aux régimes de protection sociale, coûts sociaux importants (les travailleuses et les travailleurs dépourvus de régime de retraite ou d'assurance collective pour la santé finiront leur vie aux crochets de l'État), fragilisation des familles (quand il est encore possible d'en fonder une...). Les employeurs utilisent aussi le travail atypique pour contourner la syndicalisation.

La solution ? « Il faut une action législative », soutient Jean Bernier. Son rapport contient 53 recommandations, dont la révision de la définition de salarié en droit du travail et une loi-cadre sur le travail autonome. Il y a des précédents, rappelle Jean Bernier : « Les pays de l'Union européenne ont commencé à s'intéresser à ces questions dès la fin des années 80. »



Jean Bernier prend la parole aujourd'hui.

Rythme infernal

Martin Blais, 27 ans, est ambulancier à temps partiel à Urgences Santé depuis cinq ans et connaît bien les effets de la précarité.

« Le taux horaire commence à 15 \$, plafonne à 22 \$ et le nombre d'heures effectuées varie selon les semaines. Pour un salaire décent, on accepte chaque semaine d'assumer des quarts de jour, de soir ou de nuit. Le rythme devient souvent infernal ».



La seule chance d'obtenir un poste à temps plein, c'est de prendre un poste de nuit ! Pas facile d'organiser sa vie de couple dans ces conditions, surtout quand la conjointe est également ambulancière... avec trois enfants ! « Certaines semaines, nous nous voyons 10 heures en tout. Nos fins de semaine et nos journées de congé ne sont pas toujours les mêmes. Quant aux vacances d'été, nous devons les prendre avant le 15 juin et après le 1^{er} septembre », ajoute Martin. Je rêve du jour où, comme les policiers, nous travaillerons tous à temps plein.

SAQ : 5 ¼ heures garanties !

Katia Lelièvre travaille comme caissière-vendeuse à la SAQ depuis quatre ans. Obtenir un poste régulier exige sept ou huit ans de patience. Jusque-là, l'employeur n'offre aux salarié-es que des quarts coupés. Trois heures ici, trois heures là, souvent réparties sur six ou sept jours.

Pour compliquer les choses, les horaires changent chaque semaine. « Pour ceux qui ont des enfants en bas âge, c'est l'enfer. Je ne sais pas comment s'arrangent mes collègues qui sont monoparentales », s'étonne Katia.



Quand elle n'a pas suffisamment d'heures de travail au programme, elle attend à côté du téléphone. Comment gérer son budget sans savoir si on aura 15 ou 38 heures ? « Je n'ai que cinq heures et quart garanties, explique-t-elle. C'est parce que mon copain travaille à temps plein que nous avons pu acheter une maison. Sans lui, je n'aurais jamais eu l'aval de la banque ».

Mamounata Cissé

Au-delà des frontières

Par Lyle Stewart

Même si Mamounata Cissé a effectué une douzaine de voyages au Québec et au Canada au cours des dernières années, la secrétaire générale adjointe à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) ne songe pas à louer un appartement ici. « Il fait trop froid pour moi, lance-t-elle, rigolote. Il n'y aura pas suffisamment de chauffage ! Actuellement, il fait 45 degrés à Ouagadougou, dans mon pays. »

Son pays, c'est le Burkina Faso. Son champ de travail, pourtant, c'est le monde entier. Depuis 2001, première femme à occuper sa fonction au sein de la CISL, Mamounata Cissé a été particulièrement sensible au défi de la syndicalisation des femmes. Pour le 61^e Congrès de la CSN, elle veut lancer un appel aux syndiquées à voir au-delà des frontières.

« Nos luttes ne doivent pas se limiter au plan national, mais s'étendre au plan international, dit-elle en entrevue avec le Quotidien. Les problèmes qui se posent maintenant à toutes les organisations

syndicales se trouvent au niveau international. Qu'il s'agisse des problèmes de violation des droits fondamentaux en Afrique ou au Canada, où les gouvernements sont en train de réviser les lois sur la négociation et la syndicalisation, tout est lié au phénomène de la mondialisation. »

De plus en plus, nos gouvernements, au niveau des institutions internationales comme l'Organisation mondiale du commerce ou la Banque mondiale, se laissent manipuler, explique Mamounata Cissé. Ils prennent des décisions qui sapent tous les droits sociaux. À son avis, aucun syndicat ne peut résister s'il se limite aux combats nationaux.

Le 18^e Congrès de la CISL au Japon, en décembre dernier, s'est penché sur la réponse du monde syndical face à la mondialisation. « Nous n'avons pas le choix, dit-elle. Nous devons non seulement mondialiser la solidarité, mais mondialiser notre lutte. »



Au sein de la CISL, cette unification n'est pas de la simple rhétorique. Lors de ce dernier congrès, l'organisation a ratifié un projet de fusion avec la Confédération mondiale du travail, et une unification formelle est prévue pour l'an 2006.

Mamounata Cissé croit que chaque organisation nationale, comme la CSN, a un rôle à jouer dans cette nouvelle structure internationale. « D'abord pour montrer aux gouvernements que nous sommes unis, que nous sommes solidaires, puis que nous constituons une force incontournable dans le développement de nos pays. Un bon exemple de cela est la participation de la CSN au sein de la francophonie syndicale », ajoute Mamounata Cissé.

MARCHE DES FEMMES

Des militantes exposent

À compter d'aujourd'hui, à la levée de la séance, jusqu'à vendredi 18 h, les congressistes sont conviés à visiter l'exposition qui célèbre l'engagement des femmes de la CSN et le passage de la Charte mondiale des femmes au Québec. Vous découvrirez 18 œuvres collectives rivalisant d'originalité et mettant en valeur les matières et les saveurs propres à leurs régions. Rendez-vous à la salle 521 A.



Globe terrestre, Louise Jetté
Parmi les œuvres collectives, cette magnifique planète a été préparée par une quinzaine de femmes du Conseil central de Lanaudière qui se sont réunies pendant deux jours pour créer cette œuvre illustrant les cinq valeurs de la Marche mondiale : égalité, paix, justice, liberté et solidarité.



Le monde, Francine Lévesques et Diane Lessard de la FSSS-CSN
Avec des matières recyclées pour traduire les préoccupations environnementales de ses membres, ce superbe tableau a été réalisé par une artiste de la relève, à partir de réflexions de près de 500 femmes, colligées par la FSSS.

PLUS JEUNE QUE JAMAIS !

par Emmanuelle Tassé

Bien que le dossier « jeunes » soit, depuis deux ans, directement sous la responsabilité d'un Jean Charest qui ne semble pas s'en préoccuper, le comité national des jeunes de la CSN ne se décourage pas. En attendant l'annonce d'une éventuelle « stratégie jeunesse » gouvernementale, il s'active.

Parmi les belles réalisations du comité national des jeunes de la CSN figure la constitution d'un réseau québécois, que le rassemblement des jeunes de la CSN, en octobre dernier, a permis de consolider, ainsi que celle d'un réseau international. Des liens importants ont, en effet, été tissés avec des jeunes syndicalistes français de la Confédération générale du travail (CGT) et de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), de concert avec les jeunes de la FTQ et de la CSQ. L'automne dernier, un membre du comité s'est même rendu au Forum social mondial de Porto Alegre avec la délégation CSN.

Au travail !

Le programme que s'est donné le comité pour 2005-2008 est plein d'ambitions ; en première ligne de ses préoccupations, l'emploi. Entre la propagation du travail atypique et la mauvaise protection des droits des travailleuses et des travailleurs concernés, les conditions de travail s'avèrent difficiles pour un nombre croissant de jeunes. Ce qui se définissait, il y a une dizaine d'années, comme une période transitoire, devient de plus en plus permanente. Et inquiétante.

En matière de clauses discriminatoires à l'endroit des jeunes, le comité s'engage à assurer le suivi du dossier pour mesurer son impact et sensibiliser les syndicats au fait que l'existence de telles dispositions dans les conventions collectives divise les générations et, par le fait même, brise la solidarité syndicale.

Un bilan de la situation permettra d'élaborer, s'il y a lieu, une série d'interventions qui pourraient prendre la forme de campagnes auprès des syndicats CSN ou de demandes de changements législatifs. Le comité prendra également part aux débats sur le gel des frais de scolarité et les modifications du régime des prêts et bourses, car l'endettement des jeunes a des conséquences majeures sur leurs choix de vie.

Conciliation

famille-études-travail

La conciliation famille-études-travail est devenue si difficile pour de nombreux jeunes Québécois que le comité revendique l'adoption d'une loi obligeant les entreprises à en tenir compte dans leur mode de gestion. Pour le moment, les solutions trouvées pour accommoder les employé-es, comme la semaine de quatre jours, la semaine comprimée ou le télétravail, peuvent générer des tensions entre générations. L'état d'esprit des travailleuses et des travailleurs qui entrent dans la vie active, visiblement soucieux de protéger leur vie personnelle, s'avère résolument très différent de celui de leurs aînés, pour qui les obligations professionnelles passaient avant la famille. Il faudra

pourquoi le comité traitera dorénavant ce dossier en priorité.

Santé-sécurité

La question de la santé et de la sécurité au travail devient quant à elle très préoccupante. Selon la CSST, en 2003, plus de 22 000 jeunes de 15 à 24 ans ont été blessés et neuf sont morts au travail ! Ajoutons à cela les conséquences de la violence psychologique. Inquiet, le comité des jeunes aimerait à l'avenir travailler en partenariat avec le comité santé et sécurité de la CSN pour dresser un portrait de la situation et trouver des solutions.

Dans un autre ordre d'idée, le comité des jeunes fait la promotion du commerce équitable, de la consommation responsable, de la gratuité du transport en commun, de l'importance du syndicalisme auprès des jeunes, en donnant une attention particulière à la formation de la relève dans nos rangs. Longue vie à la jeunesse !

Le comité national des jeunes est sous la responsabilité politique de la secrétaire générale, Lise Poulin, et peut compter sur le soutien de Marcel Pepin, adjoint au comité exécutif, et de Josée Lamoureux, conseillère syndicale au Service des relations du travail.



Le comité national des jeunes de la CSN : Audrey Lefebvre-Sauvé, du SE Piscines Rio, Montréal ; Jean-François Lapointe, du STT Maisonneuve-Rosemont et Pavillon Judith-Jasmin, Montréal ; Christine Lebeau, du SS du Centre Notre-Dame-de-l'Enfant, Omerville ; Caroline Joly, du SE de Urgel-Bourgie, Montréal ; Érick Labranche, du ST d'Olymel, Château-Richer et Dave Bellemare, du STT de l'aluminium de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières.

Une finance solidaire de vos projets

La Caisse d'économie solidaire propose de renouveler les rapports à l'argent en conjuguant une pluralité de valeurs dans une perspective de développement durable et solidaire. Elle offre des produits financiers socialement utiles comme l'épargne de l'entrepreneuriat collectif, l'épargne solidaire, le prêt solidarité aux syndicats et leurs membres, et un plan financier propre aux coopératives d'habitation.

Son engagement à soutenir les luttes syndicales s'est démontré lors du conflit de travail à la Société des alcools du Québec. Son soutien financier a permis de renflouer le fonds de grève du syndicat de 4 M\$, permettant ainsi aux membres d'atteindre leurs objectifs.

Ces dix dernières années, la caisse a rendu disponibles plus de 500 M\$ en financement aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle est l'outil privilégié de ceux et de celles qui veulent gérer leurs finances de manière socialement responsable. Plus de 10 000 Québécoises et Québécois, entreprises collectives et organisations dans les réseaux syndical, communautaire ou associatif, coopératif et culturel en sont membres.



La Caisse d'économie solidaire n'a pas hésité à soutenir le Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec et ses 3800 membres alors qu'ils avaient besoin de financement.

Thérèse Jean

Quelques pas où aller...

Daniel Leduc

Trop longtemps boudé et abandonné, le Vieux-Montréal est en voie de se faire une nouvelle jeunesse, au point de devenir l'un des endroits à redécouvrir à Montréal. En tournant à droite après la sortie Est du Palais des congrès, vous gagnerez rapidement la place d'Armes située en face de l'église Notre-Dame et de son séminaire construit en 1684. Cette place est également ceinturée d'édifices fascinants comme la vieille Banque de Montréal (au nord) et un gratte-ciel datant du début du XXe siècle (à l'est), dont le hall est tout en marbre. Il s'agit également d'un point de départ pour les tours de calèche.

Des éclairages

Il est particulièrement agréable de se promener dans le Vieux-Montréal une fois

Le Vieux se fait une jeunesse

le soleil couché. En effet, d'importants dispositifs d'éclairage y ont été installés ces dernières années et permettent de découvrir sous un jour nouveau les édifices et les monuments. C'est justement le cas de la place d'Armes. Si vous marchez plus à l'est, vers la place Jacques-Cartier, vous y verrez l'hôtel de ville de Montréal rayonnant sous ses éclairages nocturnes, à deux pas de la place Vauquelin, et la place de La Dauversière, située à côté du château de Ramesay. Derrière l'hôtel de ville se trouve le Champ-de-Mars où ont été découverts des vestiges qui correspondent aux remparts qui entouraient la ville fortifiée d'autrefois. Cela étant dit, une visite du Vieux-Montréal ne serait

pas complète sans un détour au marché Bonsecours dont les boutiques axées sur la mode, le design et les métiers d'art sont attrayantes, ou encore la place Jacques-Cartier et sa fameuse colonne Nelson.

Cuisine française

Ce ne sont pas les restaurants qui manquent dans ce secteur. Toutefois, l'un d'eux allie atmosphère feutrée et bonne table. Situé de biais avec la place Jacques-Cartier, au 158 rue Saint-Paul Est, Chez Queux offre une cuisine française dans un décor classique et agréable alliant bois et pierres. Si vous réservez, votre groupe d'au moins 12 personnes pourra être accueilli dans un endroit intime où il est même possible de tenir une réunion. Une terrasse y est accessible tous les soirs si la couleur du temps le permet.

Ouverture du 61^e Congrès

Un bilan teinté par la lutte politique contre le gouvernement Charest

par Marc Gosselin

C'est devant un peu plus de 1500 délégués que s'est ouvert, hier vers 13 h, le 61^e Congrès de la CSN. La présidente, Claudette Carbonneau, a présenté le bilan du comité exécutif. Il n'y a pas de doute : ensemble, c'est possible de déplacer des montagnes, comme en font foi les réalisations et les luttes menées par le mouvement au cours des trois dernières années.

La lutte politique contre l'ensemble des politiques du gouvernement libéral de Jean Charest s'est retrouvée au cœur des enjeux du dernier mandat. Cette lutte a donné lieu à une mobilisation exceptionnelle des membres de la CSN, et ce, dès l'automne 2003 avec la campagne « Stoppons la démolition ! ». La mobilisation des membres de la CSN contre les nombreuses lois antisociales et antisyndicales du gouvernement Charest, la grogne généralisée de la population contre les augmentations des frais de garde dans les centres à la petite enfance, le projet de centrale au gaz naturel du Suroît et la plus récente décision de retrancher 103 millions de dollars au programme de prêts et bourses ont conduit le gouvernement Charest à atteindre un sommet d'impopularité. Depuis des mois, sept Québécois sur dix sont insatisfaits du gouvernement Charest.

Malgré tout, le premier ministre ignore les appels des organisations syndicales et communautaires et continue d'imposer son programme électoral, sous le bâillon, comme ce fut le cas avec l'adoption de la loi qui permet les partenariats public-privé.

La présidente de la CSN a rappelé les nombreuses luttes menées par les syndicats pour l'amélioration des conditions de travail et la protection de l'emploi. Qu'on pense, entre autres, aux travailleuses et aux travailleurs de Cargill, de Radio-Nord, de Urgel Bourgie, de l'hôtel Marriott Château Champlain et des employés de magasins et de bureaux de la SAQ.

Dans son allocution, qui s'est terminée par une ovation debout bien méritée, Claudette Carbonneau a également abordé les enjeux de la conciliation famille-travail, de l'amélioration des services publics, du développement des régions, de la lutte à la pauvreté et du droit d'association.

La difficile négociation du secteur public

Dans son allocution, la présidente de la CSN a rappelé que les négociations pour

le renouvellement des conventions collectives des 150 000 membres de la CSN dans le secteur public piétinent. Les effets paralysants de la loi 30, qui oblige la vaste majorité des syndicats de la santé et des services sociaux à recomposer leurs accréditations, et le cadre budgétaire du Conseil du trésor, qui prévoit une augmentation de la rémunération de 12,6 % pour six ans incluant le règlement de l'équité salariale, ne sont pas de nature à accélérer les négociations.

Cependant, la CSN estime que les conditions nécessaires pour obtenir un règlement satisfaisant seront réunies à compter de l'automne 2005. La FTQ et la CSN, qui font une même lecture de la conjoncture, ont lancé publiquement le Front commun FTQ-CSN le 2 mars dernier. Le Front commun a tenu une première action le 26 avril dernier en distribuant massivement plusieurs dizaines de milliers de tracts, partout au Québec.



Scandale !

Jacques Lahaie, salarié CSN de la région de l'Estrie, prendra sa retraite dans moins de trente jours. La rumeur veut (la rumeur s'appelant Jean Lacharité, président du conseil central) qu'il soit recruté par Claude Boulay du Groupe Everest pour coacher l'équipe de balle molle de l'entreprise moyennant une excellente commandite. Jean tient cela de bonne source puisqu'il y a peu, il faisait partie de la même équipe de balle que M. Boulay.

Le secret le mieux gardé

Les murmures ont franchi l'enceinte de Fermont : Lyne Fournier du Centre de la petite enfance (CPE) le Mur Mûr célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance. Cela dit, c'est le secret le plus complet sur son âge. Bonne fête, Lyne !

Les premières inscriptions

La tradition se poursuit. Encore une fois, ce sont des trésoriers qui ont été parmi les premières personnes à s'inscrire au congrès de la CSN. Selon nos sources, dignes de foi, le trésorier de la Fédération du commerce de la CSN, Serge Fournier, a été le premier à s'enregistrer, hier matin, un peu avant 8 heures. Ce travailleur de Métro-Richelieu, à Québec, a été suivi de près par une autre trésorière, Denyse Paradis, de la FSSS-CSN, une employée des CHSLD de Laval. Durant les congrès précédents, les trésoriers de la FEESP-CSN et de la FSSS-CSN, Camil Bélisle et Lucille Poirier, rivalisaient d'ingéniosité, amicalement bien entendu, pour être les premiers à s'inscrire au congrès régulier de notre mouvement.

Jean-Paul II et Léopold

Léopold Beaulieu, trésorier de la CSN de 1976 à 1996 et maintenant pdg de Fondation, tire beaucoup de réconfort du fait que Jean-Paul II au moment de son élection était déjà plus âgé que lui-même ne l'est actuellement. Il lui reste donc, dit-il, beaucoup de temps pour accomplir ses nombreux projets. Ses ami-es lui ont toujours reconnu un côté visionnaire. Mais là, certains s'inquiètent : fera-t-il peindre des fresques au plafond du Carrefour financier solidaire ?

Une mascotte pour l'info !



Parfois, les neurones surchauffent au local du Quotidien. C'est ainsi que la conseillère syndicale du service de l'information, Geneviève Meloche, n'a pas pu s'empêcher d'emmener son objet fétiche qui a été adopté d'emblée comme mascotte. Nous la voyons ici en train de lire tranquillement le Quotidien de lundi...

Bon congrès, Raymonde !

La présidente du Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN), Raymonde Robinson, qui réside dans un couette et café du centre-ville durant le congrès, a eu la mauvaise surprise de voir son automobile défoncée, hier. Heureusement, elle ne s'est rien fait voler. Bon congrès tout de même, Raymonde.

MOTS CROISÉS

À gagner, tous les jours : 10 t-shirts du Quotidien du congrès.

	1	2	3	4	5
1					
2					
3					
4					
5					

Horizontal

1. Bienvenue à la fin des débats.
2. Donne son opinion en plénière ou en atelier.
3. Lettre grecque.
4. À la mode. Possessif.
5. Fendre légèrement.

Vertical

1. Pas tout à fait d'accord.
2. Exhale.
3. Pas beaucoup.
4. Astate. Troisième personne.
5. Recherché au golf.

Apportez votre solution à Constance à la salle 513B

SOLUTION D'HIER

	1	2	3	4	5
1	T	R	I	M	E
2	O	U		E	T
3	U		E	T	A
4	E		R	A	T
5	R	I	E	L	

Pénaliser l'enfant pour punir la mère

Jeudi dernier, Dominique Loiselle, une jeune mère et travailleuse syndiquée à la garderie privée Les Joyeux Troubadours à Boucherville, a vu son employeur mettre fin unilatéralement au contrat de garde qui liait son enfant à la garderie.

Le jour même, le Service juridique de la CSN a signifié à madame Cloutier une mise en demeure lui demandant d'annuler sa décision et de maintenir ses services à l'endroit de l'enfant. Cette mise en demeure s'appuie, entre autres, sur l'illégalité du geste posé par la propriétaire de la garderie : « Cette résiliation illégale [...], à l'égard de madame Loiselle, va à l'encontre de ses droits protégés tant par le Code du travail que la convention collective, et cause des dommages ir-

réparables, tant pour elle que pour son enfant, lequel est l'innocente victime de cette décision. »

Hier matin, madame Loiselle, espérant un changement de comportement de la part de son employeur, s'est présentée avec son enfant en compagnie de Jeff Begley, vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux, devant la garderie. Complètement ignorés par la propriétaire qui a refusé de leur adresser la parole, ils ont dû rebrousser chemin.

À la suite de ces événements, la procureure de la CSN, Isabelle Lacas, a déposé en Cour supérieure une injonction visant à obliger la propriétaire à réintégrer l'enfant dans la garderie.

SSQ Groupe Financier sur Internet

Effectuer une recherche, consulter son compte bancaire ou payer ses factures sont des transactions qui peuvent maintenant être effectuées facilement et de façon sécuritaire sur Internet. Parce qu'ils sont accessibles et efficaces, de plus en plus de gens adoptent et apprécient les services en ligne.

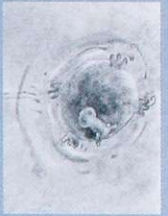
Ayant compris ce besoin, SSQ Groupe financier offre maintenant la possibilité aux adhérents de ses régimes d'assurance collective de s'inscrire au site Accès | Service aux personnes assurées. Convivial et facile à utiliser, ce site vous permet d'accéder à votre dossier d'assurance en plus d'offrir plusieurs services en ligne. Entre autres, il est possible d'adhérer au dépôt direct de vos prestations et de recevoir vos relevés sous format électronique.

SSQ offre également aux participants du régime Bâtirente la possibilité de s'inscrire au site CyberBâtirente. Interactif et sécuritaire, ce site vous permet de consulter votre portefeuille d'investissement personnel et d'y effectuer plusieurs transactions. Pour en savoir davantage sur les possibilités offertes par les services Internet de SSQ, rendez-vous au www.ssq.ca ou au www.batirente.qc.ca.

ERRATUM : Le rapport du comité exécutif présenté hier comportait quelques inexactitudes. Après une grève de trois semaines, en 2004, ce sont bien 2000 chargés de cours (et non 1200 comme indiqué) qui sont rentrés au travail à l'Université Laval (SCCCUL) et la négociation coordonnée regroupait près de 6000 chargés de cours du réseau de l'Université du Québec.

L'hippopotame sera lancé

Un hippopotame ? Sans doute, vous en connaissez un ou encore vous en avez déjà croisé un. Dans les milieux de travail mixtes, les préjugés basés sur les rôles sexuels stéréotypés, ou encore sur les bonnes vieilles idées reçues concernant le travail léger des femmes ou le travail lourd des hommes, mettent en péril la santé et la sécurité au travail de tous. Ces préjugés alimentent des ressentiments ou des comportements d'exclusion qui font que certaines personnes s'estiment justifiées d'en faire moins, tandis que d'autres se sentent obligées de mettre les bouchées doubles. Assistez aujourd'hui, à 18 h 30, au lancement conjoint, par le comité national de la condition féminine et le comité confédéral de santé-sécurité, de la brochure Ciel, Un hippopotame dans mon milieu de travail ! C'est un rendez-vous à la cafétéria située au niveau 7.



Leucan : ventes record

Le Syndicat des Ouvriers du Fer et du Titane de Sorel-Tracy ont participé à la campagne de Leucan. Toutes vérifications faites, ils auraient établis un record absolu de vente de chandails, soit 452 en moins de deux jours. Contents de ce résultat, mais déterminés à continuer au cours des prochaines années, ils sont aussi très heureux de pouvoir assister à la tonte de leur camarade de travail, Roger Valois.



Benoît Soulière, Christian Ménard, Justine, la fille de Benoît qui combat la maladie, et Voltaire Juin lors de l'opération Leucan à Fer et Titane.

ALLEZ VOIR LES JEUNES

Le comité national des jeunes de la CSN tient aujourd'hui un stand,



au foyer du niveau 5, afin de présenter ses différentes activités, dont la Formation soleil, qui se tient chaque été. Celle-ci offre un résumé des différentes composantes de la CSN et des grands principes de la vie syndicale. Le comité souhaite aussi sensibiliser les délégué-es à l'importance d'assurer une relève dans leur syndicat. En effet, les jeunes sont généralement moins impliqués dans leur syndicat que leurs collègues plus âgés. Quoi de mieux qu'une bonne discussion avec le comité national des jeunes pour mieux comprendre ces petites créatures de 30 ans et moins ?

Ne manquez pas leur mots croisés. Les réponses se trouvent dans le document *Bilan et perspectives* du comité, dans le cahier du congrès.

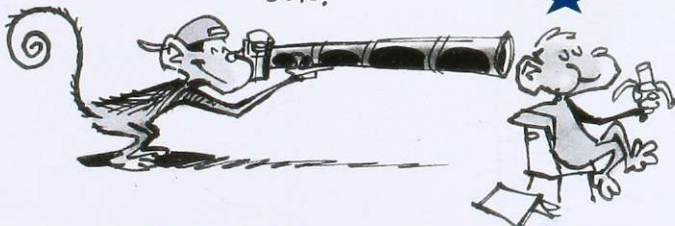
BUREAU FÉDÉRAL SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA FP

Lors de la pause-dîner de mercredi, se tiendra un bureau fédéral de la santé et des services sociaux de la Fédération des professionnelles. Un lunch sera prévu pour cette réunion qui aura lieu à la salle 521C.

★ LANCEMENT

Le comité national de la condition féminine et le comité confédéral de santé-sécurité lancent ensemble la brochure *Ciel, un hippopotame dans mon lieu de travail !* Les stéréotypes sexuels dans les milieux de travail font que les employé-es se blessent davantage. Pour en savoir plus, rendez-vous à la cafétéria au niveau 7, mardi à 18 h 30.

★ SOURIEZ ! clic!



Sachez que le « petit oiseau » continue de sortir pour croquer des scènes inoubliables du 61^e Congrès de la CSN. Nos photographes, Alain et Michel, arpenteront le palais des congrès pour immortaliser la vie qui y foisonne au rythme de la CSN. Demain matin, entre 8 h 30 et 9 h 00, vous pourrez admirer les chefs-d'oeuvre qui seront projetés sur les écrans de la salle de la plénière.

L'OBJET DE LA SOLIDARITÉ

C'est un médaillon à porter en collier ? Un décapsuleur ? Pourtant non, l'objet de solidarité n'est rien de moins qu'un signet de page en étain massif orné du chaînon de la CSN. Il est accompagné de deux succulentes barres de chocolat équitable. L'objet de solidarité vous permettra de faire des choix difficiles comme « lire les lois du travail ou déguster du bon chocolat ? ». Procurez-vous-le au stand des grévistes au foyer du niveau 5. Les profits de cette vente seront versés aux syndicats en conflit en appui à leurs luttes.



Le chocolat était bon !

★ QUESTION DU JOUR

Vous aurez cette semaine une question par jour sur les thèmes des congrès précédents de la CSN. Pour vous faciliter la tâche, on a commencé avec le thème du congrès de 1974. La réponse :

Vivre à notre goût

La question d'aujourd'hui risque de faire chauffer vos neurones davantage...



★ SYNDICALISATION... ON Y GAGNE À TOUT COUP !

Vous pensez connaître la CSN ? Vous devrez le prouver aujourd'hui en répondant au quiz préparé par le Service de la syndicalisation. Vous devez le remettre à leur stand, si vous souhaitez gagner l'un des prix offerts par tirage. À ce jeu, tout le monde gagne : des prix seront remis à tous ceux et celles qui remplissent et rapportent leur questionnaire. Le service ne manquera pas de vous rappeler l'importance de poursuivre la syndicalisation et de faire progresser l'adhésion à la CSN dans tous les milieux de travail.

★ SOYEZ PLUS LÉGER

Un service de consigne des porte-documents du congrès est offert à la salle 516A du niveau 5. Venez donc vous délester et encourager, par le fait même, l'équipe des syndiqués en conflit qui s'en occupe généreusement.